



VITE LU- VITE SU

Elections des salariés des Très Petites Entreprises 22 mars – 4 avril 2021

250 000 salariés sur la région Bretagne. Seuls à peine 7% avaient voté en 2016.

Gagnons en 2020, dans la CGT : UN SYNDIQUE CGT = 1 VOIX TPE

Car nous connaissons tous, au moins, dans notre entourage, un salarié d'une TPE !

SOMMAIRE

Mobilisation contre la loi Sécurité

Toutes et tous mobilisés le 4 février

Education : Mobilisé-e-s les 11 janvier et 26 janvier

Appel à manifestation le 19 janvier à Morlaix

Appel à mobilisation dans la santé le 21 janvier

Mobilisations dans l'énergie

AGENDA

Mobilisation contre la loi Sécurité Globale : Après la loi sécurité globale et la loi séparatisme, le gouvernement poursuit son offensive généralisée visant à museler toute contestation sociale et politique. Trois décrets du 2 décembre 2020 élargissent considérablement dans le cadre d'enquête de police ou administrative l'ampleur des fichiers Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP), Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP) et Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP). Les éléments contenus dans ces décrets établissent un fichage sans limites des personnes au nom de la sécurité publique. En 2020, par un tour de passe-passe, le gouvernement s'épargne la consultation de la CNIL sur une des parties les plus sensibles du texte, en ajoutant au dernier moment la mention « des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ». Outre cet aspect des textes déjà hautement contestable, ces décrets autorisent également le fichage de l'activité d'une personne sur les réseaux sociaux ou encore « des données de santé révélant une dangerosité particulière ». Le champ des personnes susceptibles d'être concernées est ainsi très large. Ce faisant, et après des dispositions conduisant à porter atteinte au droit de manifester, il conduit à stigmatiser la liberté d'opinion, l'action syndicale, le fait d'être adhérent à un syndicat, qui laisserait à penser qu'être adhérent d'un syndicat pourrait être associé d'une manière ou d'une autre à des impératifs de sécurité intérieure, de sûreté de l'État, de lutte contre le terrorisme. Il y a déjà assez de répression antisyndicale sans devoir en rajouter. C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF, SM, Solidaires ainsi que l'association GISTI ont attaqué devant le Conseil d'État ces décrets indignes d'un État de droit censé protéger, entre autres, la liberté d'opinion, d'association et les droits syndicaux. Le Conseil d'État vient pourtant de rendre sa décision en validant les trois décrets. La coordination #StopLoiSécuritéGlobale appelle les défenseurs des libertés à de nouvelles marches les 16 et 30 janvier contre la loi Sécurité globale et les autres textes liberticides. **A Brest, un rassemblement est prévu ce 16 janvier à 15H place de la Liberté.**



Tous et toutes mobilisés le 4 février : Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL et FIDL se sont réunies en intersyndicale en fin d'année 2020, année marquée par la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. Celles-ci sont aggravées par des décisions gouvernementales désastreuses pour le monde du travail et la jeunesse. Le plan de relance affiché par le gouvernement n'est en rien un plan de rupture avec les politiques de casse de l'emploi, de pression sur les salariés et sur les conditions de travail et d'affaiblissement de la protection sociale. Par contre, les gagnants sont bien toujours les mêmes et ainsi les entreprises les moins touchées par la crise seront celles qui bénéficieront le plus de baisses d'impôts. Et tout ceci dans un contexte, et ce n'est pas anodin, où les attaques liberticides du gouvernement se multiplient. C'est pourquoi les organisations ont décidé d'impulser un processus de mobilisations et d'initiatives tout au long du mois de janvier et début février pour la préservation et le développement de l'emploi et des services publics, contre la précarité. Ce processus s'appuiera sur les mobilisations professionnelles déjà actées, comme les appels de la santé le 21 janvier, de l'éducation nationale le 26 et de l'énergie le 28. **Les organisations appellent, dans une dynamique de convergences et de renforcement des luttes, à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève le 4 février 2021.** Une intersyndicale départementale est actée pour ce jeudi, 14 janvier, pour définir les modalités dans le Finistère.



Rassemblement à Brest ce 11 janvier pour la venue de J-M Blanquer : Depuis 4 ans, le ministre et le gouvernement ont attaqué l'Éducation nationale tous azimuts : suppressions de postes, attaques contre toutes les garanties statutaires - dont la fin du contrôle par les commissions paritaires-, réformes du système éducatif qui aggravent le tri social au lycée et à l'université, le tout en finançant un pseudo syndicat lycéen à la solde de sa politique... : en bref « l'École de la confiance » ! Quand, en plus de cette rupture de la confiance viennent s'ajouter : - une vision de la question pédagogique à la fois libérale, réactionnaire et autoritaire ; - une mascarade de revalorisation salariale des personnels : les dix milliards d'euros annoncés se sont transformés en une enveloppe de 400 millions d'euros ... pour plus d'un million d'agent-e-s ; La coupe est pleine pour les personnels de l'Education nationale ! JM Blanquer était à Brest ce lundi matin. Les organisations syndicales brestoises (SUD éducation, CGT Enseignement public et privé, SNFOLC...) appelaient les personnels à se réunir devant le lycée de l'Harteloire à partir de 9h pour exprimer leur colère face à cette politique toxique pour les personnels de l'Education nationale et pour l'ensemble de la société. Ce sont environ 200 manifestants qui ont accueilli le ministre de l'Education. **Par ailleurs, le 26 janvier prochain les personnels de l'Éducation Nationale se mobiliseront à nouveau** pour les salaires, les conditions de travail, des postes supplémentaires et statutaires dans un cadre unitaire CGT éduc'action, FNEC, FP-FO, FSU, SNCL, Sud Solidaires : **Manifestations, à Brest, à 11h00 Place de La Liberté et à Quimper, Place de La Résistance.**



Appel à manifestation à Morlaix le 19 janvier : Après avoir médiatisé l'histoire de salariés sans-papiers non déclarés dans la presse, l'union locale CGT de Morlaix organise une manifestation pour que leur situation soit régularisée. Avec l'appui de l'union locale de Morlaix, des salariés sans-papiers non déclarés d'une exploitation agricole du nord Finistère ont porté plainte pour traite des êtres humains. Ils sont 17 salariés sur 23 à avoir un statut irrégulier et le patron ne les déclarait pas auprès de la préfecture. Aujourd'hui, l'exploitation a été liquidée et onze salariés ont reçu un titre de séjour provisoire. Six autres sont encore dans l'attente. Il faut que la situation se débloque rapidement. Pour que ces abus cessent, la CGT appelle à manifester mardi 19 janvier 2021.



Mardi 19 janvier, de 11 h à 13 h, départ du kiosque de la place des Otages vers la sous-préfecture de Morlaix.

Appel à mobilisation dans la Santé le 21 janvier : Les personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et le social, public et privé, sont appelés à la grève pour gagner une réelle reconnaissance, le respect sincère et un service de qualité. L'appel dénonce la dégradation des conditions de travail des personnels ainsi que les difficultés d'accueil et de prise en charge pour l'ensemble de la population. Dans le département, un appel est lancé **pour un rassemblement à 11h à la Maison d'Accueil Spécialisée Les Genêts d'Or à Ploujean pour une opération escargot vers l'EPMS (établissement public médico-social) Ar Brug de St Martin des Champs.**

Mobilisations dans l'énergie : Le 28 janvier sera un « jour de colère » à l'appel de l'interfédérale CGT -CFDT – CGC – FO pour les salarié-e-s des Industries Électriques et Gazières fortement mobilisés depuis deux mois contre le projet Hercule de démantèlement d'EDF et du service public de l'énergie et la nouvelle réglementation « RE2020 » qui prévoit entre autres la fin de l'usage du gaz dans les logements neufs et fait courir un fort risque de déclin de la filière gazière française. Plusieurs temps forts ont été actés sur la région Bretagne : Le 14 janvier, grève et toutes formes d'actions décidées collectivement. Dans le 29, 2 heures de grève à minima. Le 19 janvier, proposition d'occupation de sites stratégiques – réflexion en cours. 28 janvier, grève et toutes formes d'actions décidées collectivement. 4 février, proposition de manifestations et actions régionales et le 9 février, grève et toutes formes d'actions décidées collectivement.

AGENDA

| | |
|-----------|-------|
| BUREAU UD | 18/01 |
| CE UD | 21/01 |